



**Syndicat CGT
Michelin Roanne**

www.cgtmichelin.fr

Alain Mercier

06-70-96-07-73

Florian Farasse

06-17-37-08-17

La CGT doit être en capacité de répondre aux attentes des salariés

La bataille sur la prochaine réforme des retraites a commencé le 23 mars et si Sarkozy et son Gouvernement n'ont pas encore formellement mis le projet sur la table, le doute n'est pas permis sur leurs intentions régressives sur le recul de l'âge légal et/ou sur un nouvel allongement de la durée de cotisations.

Pour autant le résultat du 23 mars, où 800 000 personnes (salariés du privé et du public) étaient dans la rue, démontre que les Français n'ont pas l'intention de se laisser faire.

Mais la mobilisation doit s'intensifier. La CGT doit être en capacité de répondre aux attentes des salariés. La CGT entend arrêter la spirale de l'allongement de la durée de cotisations que prévoit la loi Fillon en application du principe de "partage de l'espérance de vie gagnée" inacceptable. L'application de ce principe est d'autant plus injuste que les gains d'espérance de vie sont inégaux suivant les catégories sociales.

La notion de carrière complète pour bénéficier d'une retraite à taux plein doit être revue pour redonner une perspective crédible de retraite aux jeunes générations.

La CGT entend faire reconnaître la pénibilité des métiers, garantir l'ouverture des droits à 60 ans, avec un taux de remplacement d'au moins 75 % et l'indexation sur les salaires. Aucune pension de retraite ne doit être inférieure au SMIC* pour une carrière complète !

Le 1^{er} mai doit être une grande journée de mobilisation pour imposer d'autres choix que ceux envisagés par Sarkozy et le MEDEF.

**Si Sarkozy ne veut pas changer de cap,
NOUS NON PLUS!**

MARDI 20 AVRIL 2010

RASSEMBLEMENT 10H45 PLACE DE LA LOIRE

MANIFESTATION JUSQU'À LA PERMANENCE DE NICOLIN

Stock-options, intéressement, bonus :

8 milliards d'euros en moins pour la Sécu !

Un employeur peut accorder à ses salariés ou à certains d'entre eux (souvent les mieux placés) divers émoluments en plus du salaire. Les sommes versées sous forme d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise), de stock-options* et d'actions gratuites ont fortement grossi ces dernières années.

Entre 1999 et 2007, elles ont augmenté de 120 % quand la masse salariale ne progressait que de 40 %. Leur part est passée de 6,1 % de la rémunération totale des salariés à 8,1 %. Cela n'est pas sans incidence pour les finances de la Sécurité Sociale, car ces appointements bénéficient d'importantes exemptions de cotisations sociales.

En 2007, la Cour des Comptes a estimé le manque à gagner pour la Sécurité Sociale à 8,2 milliards d'euros. Les grands patrons et certains cadres supérieurs bénéficient d'avantages fiscaux, qui réduisent considérablement leur participation au financement de la protection sociale. La création du bouclier fiscal accroît cette injustice, au détriment des classes moyennes. Un forfait social de 2 % a été institué dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009. Ce taux a été porté à 4 % pour l'année 2010. Mais ce forfait social ne concerne que l'épargne salariale, stock-options et actions gratuites en sont exclues. Son rendement est très modeste.

Deux points en plus de forfait social rapportent... 380 millions d'euros. Autre niche sociale : les jetons de présence versés aux élus des conseils d'administration des entreprises. En 2008, 564 administrateurs des groupes du CAC 40 se seraient partagés 28,2 millions d'euros, soit une moyenne de 55 000 euros par personne. Le groupe pharmaceutique Sanofi - Aventis a ainsi distribué 1,17 millions d'euros à ses administrateurs (une petite vingtaine). Ces jetons ne sont soumis à cotisation sociale que lorsque l'administrateur est salarié de l'entreprise. S'il ne l'est pas, il doit s'acquitter d'un petit forfait social de 4 % qui égratigne peu son pouvoir d'achat. Les parachutes dorés (indemnités de départ versées à quelques grands patrons) sont eux aussi avantageux pour leurs bénéficiaires : les 200000 premiers euros versés au titre des indemnités de départ sont intégralement exonérés.

* Les stocks-options sont des actions qu'une entreprise réserve à certains de ses salariés ou dirigeants à un prix préférentiel.

Les 19 et 20 AVRIL

Equipe A, B et C : 1 heures à 8 heures de grèves

Agissons tous ensemble pour

- Une augmentation de salaire (+350 €uros)**
- La reconnaissance de la pénibilité du travail, départ à 55 ans pour les postés**
- L'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, stress, blâmes...**
- Arrêt du travail le dimanche**

La lutte pour les emplois, la retraite, les salaires etc...

Le 7 mai 2010 : Journée de Solidarité avec les Actionnaires TOUS EN GREVE.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Bulletin à remettre à vos délégués CGT